



Département du Var  
**Ville de Salernes**

Salernes, le 1<sup>er</sup> mars 2021

Le Maire

à

Monsieur Le Préfet du Var  
Préfecture du Var – DDTM  
Service agriculture et forêt  
CS 31209  
83070 TOULON Cedex

**V/Réf** : R.A.R 1A 17773557846 du 04 janvier 2021

**Nos réf.** : CD/FB 2021- 76

Service urbanisme  
Affaire suivie par Frédéric BERSIA  
[urbanisme@ville-salernes.fr](mailto:urbanisme@ville-salernes.fr)  
04 94 60 40 02

**Objet** : création d'un parc photovoltaïque soumis à autorisation de défrichement.

Lettre R.A.R 2C 145 830 2262 5

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre demande relative à l'affaire citée en objet, je vous informe que suite au Conseil Municipal du 23 février 2021, la commune de Salernes émet un avis défavorable sur la demande de défrichement au lieu-dit Huchane.

Vous trouverez, ci-joint, cette délibération

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.



Le Maire,

Cédric DUBOIS

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 083-218301216-20210223-2021\_23\_02\_001-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SALERNES

SEANCE DU 23 FÉVRIER 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Vingt-Trois Février à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALERNES (VAR) régulièrement convoqué, sous la présidence de Cédric DUBOIS, Maire, s'est réuni en son lieu de séance habituel ;

**PRÉSENTS :** Marie-Laure TORTOSA - Marcel LIONS - Carine FANUCCI - Alban MULLER - Mélanie DURDU - Didier AGOSTA - Amandine LEBRUN - Nicolas DANI - Anaïs BERTHET - Clotilde MEIFFRET - Pierre LANOUX - Marie PONS - Isabelle PARVEAUX - Hervé MARY - Véronique DELHOMME - Mathieu PAGEAUD - Gérard ACHENZA - François SETTE - Véronique CHAZAL - Maurice OLIVIER - Jean-Pierre BIGARRET - Pascale FLORENS - Stéphane ANSELME - Daniel JUIF  
Conseillers municipaux.

**POUVOIR :** Sofiane BOUALEM à Alban MULLER.

**ABSENTE :** Laurence DE GASSART.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Isabelle PARVEAUX.

**VOTE :** Contre à l'unanimité des présents et des représentés.

### QUESTION N°1

**PROJET DE CRÉATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SOUMIS À AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT :**  
**AVIS DE LA COMMUNE**

**RAPPORTEUR :** CEDRIC DUBOIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société NEOEN projette l'installation d'une unité de production d'électricité d'origine photovoltaïque au lieu-dit « Huchane » situé sur la Commune.

Préalablement à l'obtention du permis de construire délivré par les services de l'Etat, ce projet doit obtenir un arrêté préfectoral de défrichement.

Conformément aux articles L 122-1 et 122-7 du Code de l'Environnement, le Préfet demande que la Commune émette un avis sur cette demande de défrichement.

Le site d'étude est une zone naturelle boisée localisée sur le plateau surplombant la vallée de la Bresque, à environ 4 km au nord-ouest du centre-ville, en limite de la commune d'Aups. L'emprise foncière totale de la zone d'étude du projet concerne une surface d'environ 57ha.

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 083-218301216-20210223-2021\_23\_02\_001-DE

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **EMET un avis défavorable sur la demande défrichement décrite ci-dessus.**

**Ainsi délibéré,  
Le Maire,**



**Cédric DUBOIS**

